



Aidez-moi je ne sais plus quoi faire

Par **mia990**, le **08/11/2014** à **13:46**

BONJOUR je suis en arret depuis juillet 2013 pour une MP 57 ET d'une grave dépression j'ai vu tous les 6 mois des doc de la sécu qui me prologeaient ma maladie professionnelle et j'allais de mon propre chef voir mon docteur du travail Lors de mon dernier rendez-vs le doc de la secu m'a dit il faut vous licencier c'etait le même doc que j'avais vu à la 1iere visite (compréhensif et tout ..)et il me rajoute votre doc du travail doit bien sans douter ,elle nous a fait un courrier dans ce sens .Donc aujourd'hui je reçois un courrier AR de la secu qui me dit que ma maladie professionnelle est consolidé a partir du 16 novembre et joins à cette lettre un document à remplir pour une éventuelle rente Ma doc travail, traitant et psy me soutiennent par quoi commencer en schant que je ne serai plus indemnisé à partir du 16 novembre merci d'avance pour vos réponse

Par **moisse**, le **08/11/2014** à **14:50**

Bonjour,

Il faut aviser immédiatement l'employeur afin qu'il puisse organiser au jour de votre reprise une visite auprès du médecin du travail.

Si vous avez déjà vu ce dernier dans les 30 jours précédents votre reprise, cela considéré comme une pré-visite de reprise.

SI cette pré-visite est trop éloignée dans le temps, demandez au médecin du travail:

* de prononcer une aptitude définitive conjugué avec un danger immédiat pour votre santé

* de vous remettre un dossier relatif à l'allocation temporaire d'inptitude.

Cette dernière remplace pour un montant identique les IJSS pendant les 30 jours dont l'employeur dispose pour licencier le salarié ou reprendre le versement du salaire.